



PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ELEVES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GAMBETTA B

SÈVRES

Lundi 4 mai 2020

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent protocole précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'école élémentaire Gambetta B de Sèvres après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Le protocole repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

PREALABLE :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

L'école est strictement interdite aux parents, quel que soit le motif, sauf sur invitation du directeur.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE :

L'organisation du temps scolaire a été définie en accord avec l'Inspection de l'Éducation Nationale les services de la mairie de Sèvres et suivant les recommandations ministérielles.

Vous souhaitez remettre votre enfant à l'école :

Les classes seront divisées en deux groupes de 15 élèves maximum (**A et B**) :

- **Le groupe A** fréquentera la classe **les lundis et mardis**.

- **Le groupe B** fréquentera la classe **les jeudis et vendredis**.
- C'est l'équipe pédagogique qui constituera les groupes ; vous pouvez informer l'école de demandes particulières si vous reprenez le travail en présentiel. L'équipe pédagogique s'occupera de regrouper les fratries.
- **Le jeudi 14 (groupe A) et le vendredi 15 mai (groupe B) : accueil en demi-groupes des classes de CP, CE2, CM2**
- **A partir du lundi 18 mai** : accueil de **tous les niveaux de classe**. (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2)

Les élèves prioritaires à accueillir pour toute l'académie de Versailles seront :

- les enfants des soignants, les enfants des personnels qui interviennent dans les écoles (enseignants, atsem, animateurs, avs etc)
- les enfants scolairement fragiles
- les enfants dont aucun des deux parents ne peut télétravailler (attestation de l'employeur exigée)

Ces élèves sont accueillis tous les jours d'école.

Vous ne souhaitez pas remettre votre enfant à l'école :

L'enseignement à distance, pour les élèves qui ne reprendront pas l'école en présentiel, consistera à envoyer aux familles le travail proposé en classe. Il pourra être assuré par un autre enseignant que celui de la classe, suivant les préconisations de l'Éducation Nationale. Il ne sera plus possible de proposer la « classe virtuelle ».

- **Horaires** : les horaires habituels de l'école sont modifiés. Les entrées et sorties d'école sont échelonnées afin de fluidifier le passage. Nous vous prions donc de bien vouloir respecter scrupuleusement ces nouveaux horaires. Les familles qui auront plus de 10 minutes de retard ne pourront être accueillies le matin. Bien entendu les fratries rentreront sur la même plage horaire afin de faciliter l'organisation des familles
- L'entrée de l'école se fera côté Grande Rue au N° 53.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
MATIN	8h20	8h40	8h50	8h30	9h
SORTIE MIDI	11h30	11h45	12h15	11h45	12h30
REPRISE MIDI	13h30	13h45	14h15	13h45	14h30
SOIR	16h20	16h40	16h50	16h30	17h

- **Organisation des groupes** : L'enseignant(e) de la classe vous communiquera le plus rapidement le groupe dans lequel sera mis votre enfant, selon les modalités définies dans le chapitre précédent.
- **Récréations** : Récréations échelonnées par niveaux (ces horaires s'entendent sortie de classe / remontée):
- 9h40 : CP + CP/CM1 / 9h55 : CE2 / 10h10 : CE1 / 10h25 : CM1 / 10h40 : CM2
- 14h40 : CP + CP/CM1 / 14h55 : CE2/ 15h10 : CE1 / 15h25 : CM1 / 15h40 : CM2
- **Cantine** : La cantine est maintenue avec une organisation particulière afin de respecter toutes les règles sanitaires préconisées par les autorités compétentes. Ce travail a été effectué par la directrice du temps périscolaire en lien constant avec l'équipe pédagogique. Les activités du temps du midi seront remplacées par un temps de récréation et un temps en classe sous la surveillance d'un animateur.
- **Garderie du matin / Études / associations de soutien scolaire** :

La garderie du matin est annulée.

Les associations de soutien scolaire telles que « la courte échelle », « la boîte à mots » ne peuvent pas pour le moment poursuivre leur travail auprès de nos élèves.

L'étude du soir est maintenue jusqu'à 18h sous réserve du nombre d'enseignants volontaires pour les surveiller.

Dans le cas contraire l'étude sera annulée.

- **LSU (Livret scolaire Unique)** : Il n'y aura pas de LSU lors de ce second semestre.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans l'école doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale.

Un marquage au sol, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école sera effectué pour que tous puissent emprunter un chemin prédéfini sans pouvoir se croiser.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus

- se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Les échanges manuels , jouets, crayons, etc. seront évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

Les enseignants porteront un masque durant le temps scolaire selon les préconisations du protocole sanitaire.

Une prise de température sans contact pourrait être réalisée dans la journée. Si la température est supérieure ou égale à 37,8°, l'enfant sera isolé en attendant l'arrivée des parents ou du responsable légal.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Nous avons donc organisé la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes.

Temps de récréation :

Les récréations sont organisées par groupes ou niveaux de classes, en tenant compte des recommandations relatives

à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Afin de procéder le plus efficacement au nettoyage des locaux, nous utiliserons le moins de salles possibles, certaines seront donc condamnées.

Une salle sera réservée à la mise à l'écart de possible cas de Covid-19, le temps que les parents viennent chercher l'enfant en question.

Les points de contact (poignées, etc...) seront nettoyés toutes les deux heures.

La formation, l'information et la communication

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le personnel médical de l'éducation nationale apportera également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

Chaque élève bénéficiera de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettront la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte.

CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe ont été organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)

Les salles seront régulièrement ventilées dès que les élèves n'y seront plus présents (naturellement ou mécaniquement).

La capacité d'accueil est calculée à partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs de l'école mais également en fonction du nombre d'enseignants présents chaque jour. Il se peut que l'école refuse l'entrée de certains élèves dans des cas particuliers par manque de place ou d'encadrement, et ce, afin de respecter strictement les recommandations sanitaires officielles.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, l'école contactera un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un

appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.